

Compte-rendu de la réunion informelle « groupe de contact » du 30 avril 2020
entre les délégués du personnel (FSU-SGEN-SUD-SIAES) et la DSDEN
(Dasen, IEN-A, Secrétaire Général)

En préambule, la FSU estime, que la réouverture des écoles est prématurée dans les conditions actuelles. Le protocole sanitaire national délègue les responsabilités et prises de décisions aux directeurs et directrices d'école et aux enseignants. Si nous prôtons une autonomie pédagogique, nous estimons que la « souplesse », l'autonomie et la « confiance » dont on nous rebat les oreilles sont synonymes de : « débrouillez-vous ! ».

Les organisations syndicales ont fait état d'une grande anxiété chez les enseignants, mais aussi au sein des parents d'élèves, constat que le Dasen partage.

Les délégués des personnels ont ensuite posé leurs questions au Dasen :

La date du 11 mai concerne la reprise des seuls enseignants. Les élèves pourront réintégrer les écoles le 12 mais cette date n'est pas une fin en soi, juste un objectif. Il revient aux équipes d'école d'estimer si les conditions sanitaires et l'organisation pédagogique prévue sont satisfaisantes.

Protocole sanitaire national : avant ouverture des écoles, les IEN, directeurs et directrices, en lien avec les maires s'assurent que le protocole pourra être respecté, notamment en termes d'équipement matériel. Les binômes directeur-trices / élu travailleront sur le Vademecum ministériel entre le 4 et le 7 mai. Une vérification que les conditions requises sont remplies sera faite fiche par fiche.

A la connaissance du Dasen, aucun maire des 88 communes concernées n'est opposé à la réouverture des écoles.

55 % des enfants, soit environ 6000 élèves seront en classe à compter de la semaine du 12 mai.

Le Dasen indique que la motivation de réouverture des écoles répond à 2 enjeux :

- pédagogique : le confinement a accentué la fracture scolaire
- social : forte augmentation du chômage dans le 05, la plus forte de la région. Les parents doivent pouvoir reprendre leur activité.

Le protocole ne sera pas standardisé sur l'ensemble du département, il s'agit de l'adapter au cas par cas. Peut-être que toutes les écoles ne réouvriront pas le 12 mai...

En tout état de cause, le 7 mai au plus tard, les familles devront être informées des conditions précises de la reprise.

Volontariat : des élèves ou des enseignants ?

Des élèves, bien sûr ! Cependant, les familles doivent s'engager sur un temps long, il ne s'agit pas d'une « école à la carte ».

Si les effectifs d'élèves sont trop importants par rapport à la règle des 15 (ce nombre ne concerne que les élèves, il convient donc d'y ajouter le ou les adultes de la classe), il

revient au directeur-trice d'établir un choix, en fonction des priorités pédagogiques (GS-CP-CM2) et sociales (nécessité de prendre leur repas à la cantine pour certains élèves par exemple), en lien avec les maires.

Enseignants : distanciel ou présentiel ou les deux ?

Pour le Dasen, il n'est évidemment pas question que les enseignants présents à l'école assurent également la continuité pédagogique à distance (*oufi!*).

Cela signifie donc que ces derniers peuvent choisir leur mode d'enseignement ?

Ce sont les équipes d'école qui décident de l'organisation pédagogique. On peut imaginer que certains enseignants soient à l'école, d'autres pas, ce qui implique, suivant l'organisation choisie, que l'on n'enseigne pas forcément à ses propres élèves.

Il sera donc possible, voire nécessaire de « rebrasser les classes ». L'organisation de chaque école doit être finalisée pour le 7 mai. **A faire en plus du travail à distance avec les élèves**, le Dasen ayant refusé de banaliser deux jours à cet effet à la demande d'une organisation syndicale au motif que le ministre ne l'a pas prévu.

Les personnels (enseignants ou AESH) « à risque » ou qui n'ont pas de solution de garde pour leurs enfants de moins de 16 ans pourront continuer l'enseignement à distance. Les autorisations spéciales d'absence sont toujours en vigueur, au moins jusqu'à fin mai.

AESH : Toutes les garanties sanitaires prises pour les enseignants valent aussi pour les AESH. S'il est impossible avec certains élèves de mettre en place et de faire respecter les gestes barrières, ceux-ci ne seront pas accueillis à l'école.

Comment respecter la distanciation sociale alors que pour aider un enfant, reformuler une consigne à voix basse l'AVS est forcément obligé de s'en approcher ?

Madame Bellais répond qu'il y a d'autres moyens d'aider, en élaborant des fiches, en adaptant la mise en page des supports proposés, en apportant une aide matérielle à l'enseignant. *Pour la FSU, cette réponse est hors-sujet, pas en phase avec la réalité du travail des AESH, dont la vocation première est d'être aux côtés des élèves.*

Et si la distanciation sociale n'est pas possible en raison de l'exiguïté de la salle de classe ?

On peut faire classe dehors, dans la cour, dans la salle polyvalente... *Pratique !*

Masques : fournis par qui ? Comment ? De quel type ?

Le SG précise que les masques ne remplacent pas les gestes barrières, qu'il ne sont pas suffisants. *La FSU en convient mais s'ils ne sont pas suffisants, ils sont néanmoins nécessaires.*

Les masques seront livrés sur les circonscriptions. Celles-ci les répartiront entre les collèges, charge aux écoles de les récupérer selon des modalités à définir.

Il s'agit de masque dits « grand public ».

La FSU rappelle, que ce type de masque, s'il filtre 90 % des particules émises ne protège pas celui qui le porte des particules reçues, or, les élèves, eux, n'auront pas de masque.

Transports :

Le conseil général remet en place les navettes d'avant-confinement. Occupation d'un siège sur deux.

Concernant les taxis mutualisés, un bilan des besoins est en cours, le département adaptera le nombre de véhicules nécessaire au nombre d'élèves pour que la distanciation sociale soit respectée.

Maternelle : certaines règles du protocole sont inenvisageables avec des enfants en bas âge, à commencer par la distanciation sociale. Quid également des activités collectives, jeux, matériel commun à proscrire, habillage/déshabillage, passage aux toilettes etc.. ?

Le Dasen indique que ces questions sont à voir avec les conseillères pédagogiques, les IEN, l'IEN maternelle, la collectivité territoriale.

Restauration scolaire :

Si elle n'est pas mise en place, les élèves apporteront leur repas froid et mangeront à leur table de travail.

Qui les surveillera ?

La DSDEN ne peut apporter aucune réponse sur tout ce qui relève des municipalités (nettoyage, désinfection, Atsem, points d'eau, essuie-mains jetables etc.)

Il appartient à nouveau aux directeurs et directrices de discuter de ces questions avec les maires (avant le 7 mai !) et de juger si les conditions sanitaires et organisationnelles sont suffisantes pour une réouverture sécurisée de leur école.

Collèges, lycées :

Une réunion similaire aura lieu pour le second degré. La rentrée des 6èmes et 5èmes est pressentie le 18 mai. Une décision sera prise fin mai concernant la réouverture des lycées.